

Charte de la Commission technique Déchets spéciaux de l'ASED

Adopté par la Commission technique le 19.10.2020

1. Nous sommes des exploitants d'installations de réception et de traitement de déchets spéciaux en Suisse et nous nous appuyons sur un réseau international d'élimination de déchets spéciaux.
2. Nos investissements servent à optimiser nos processus de recyclage et d'élimination. Ce faisant, nous développons des procédés de valorisation et offrons des capacités de traitement pour les déchets industriels et artisanaux.
3. Nous opérons en conformité avec les systèmes de gestion de l'environnement et de la qualité et sommes conscients du devoir accru de diligence et d'assurance qualité lors de la manipulation de déchets spéciaux.
4. Nous respectons les principes de la pyramide des déchets et fermons les cycles des matières.
5. Nous investissons dans la sécurité au travail et la protection de l'environnement.
6. Nous garantissons une formation professionnelle continue de nos employés.
7. Nous cultivons la concurrence à travers la qualité et la performance.
8. Nous nous différencions des courtiers en déchets et des intermédiaires (waste brokers).
9. Nous agissons de manière solidaire dans des situations exceptionnelles afin de maintenir la sécurité de l'élimination des déchets en Suisse.
10. Nous sommes en dialogue avec tous les partenaires dans le but d'optimiser la limitation, la valorisation et l'élimination des déchets spéciaux.



Verband der Betreiber Schweizerischer Abfallverwertungsanlagen
Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets
Associazione svizzera dei gestori degli impianti di valorizzazione dei rifiuti